



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 20/10

**DEMANDE D'AUTORISATION DE REPRISE DE L'UAPE LES
GUFETTES, AVEC EFFET AU 1^{ER} AOUT 2010**

**Demande d'autorisation de reprise de l'UAPE « Les Guifettes »,
avec effet au 1^{er} août 2010**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

La Municipalité soumet dans l'urgence et rétroactivement pour le bon ordre des dossiers la demande de reprise de l'UAPE « les Guifettes » par la Commune de Préverenges, avec effet au 1^{er} août 2010. Cette demande fait suite aux démarches entreprises, ce printemps et durant l'été, par la Municipalité et l'administration pour assurer un fonctionnement sans interruption de cette structure et garantir l'accueil des 87 enfants concernés à la rentrée d'août 2010, ainsi que la reprise des contrats du personnel de l'UAPE.

II. Explication de la démarche rétroactive

Contrainte par les délais (dissolution formelle de l'Association le 29 juin 2010 pour une reprise le 1^{er} août 2010), par la nécessité de ne pas laisser sans accueil plusieurs dizaines d'enfants, mais compte tenu également de la trêve estivale de la vie politique, la Municipalité n'a pas eu l'occasion de consulter préalablement votre Conseil.

III. Historique

Lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association « les Guifettes » du **23 mars 2010**, le comité annonçait une démission en bloc de tous ses membres pour la fin de l'année scolaire 2010. Dans le courrier adressé à la Municipalité pour présenter cette décision, le comité proposait une reprise de la structure par la commune.

Dans ce contexte, le délai de trois mois s'avérait très court pour permettre une reprise de la structure et de son personnel dans des conditions idéales. Qui plus est, et suivant les statuts de l'Association, la dissolution de celle-ci n'était possible que si les 2/3 des membres de l'Association y étaient favorables.

En date du **12 avril**, la Municipalité approuvait le principe d'une reprise de la structure par la commune (les autres options étant de reconstituer un autre comité, ou de faire appel à une société externe spécialisée dans la gestion de telles structures).

Un dialogue constant avec les membres du Comité des Guifettes, dont la vice-présidente et le caissier, a été nécessaire pour assurer les conditions rendant possible la dissolution de l'Association. Le SIPAS, de même que la Bourse communale, ont mis à profit ces deux mois pour essayer de comprendre le fonctionnement de la structure, le personnel engagé, les problèmes rencontrés par le Comité et les directrices. Un fonctionnement aléatoire, surtout pour ce qui concerne la gestion du personnel et l'élaboration du budget, est apparu.

Dans le courant du mois de **mai 2010**, le Comité soumettait un budget pour l'année 2011 à la coordinatrice du réseau AJEMA. Celui-ci, comme ceux des autres structures du réseau, doit permettre d'estimer le budget total du réseau et les participations des communes. Il est voté par le Conseil intercommunal dans sa séance du mois

d'octobre 2010. La Municipalité de Préverenges n'a pu donner son avis sur ce budget, puisque la dissolution de l'association n'était pas encore effective.

Le 29 juin 2010, une Assemblée générale extraordinaire réunissait 25 des 32 membres de l'Association. Ceux-ci ont voté à l'unanimité des membres présents, soit plus des 2/3 des membres de l'Association, la dissolution de celle-ci pour le 31 juillet 2010, ainsi que le transfert de ses biens à la commune, sur un fonds destiné à des projets relevant de l'accueil parascolaire.

Le comité a accepté de prolonger son mandat d'un mois pour assurer la transition, surtout pour les aspects comptables. Il faut préciser ici que le comité de l'Association avait décidé de reprendre la gestion de la comptabilité dès le 1^{er} janvier 2010, alors que la Bourse communale s'en chargeait auparavant, comme elle le fait pour les Moussaillons. Cette décision n'a pas facilité, et de loin, la reprise de la comptabilité par la commune.

Le mois de juillet a été mis à profit par les services communaux pour assurer l'ouverture de l'UAPE le 23 août. Cela impliquait :

- L'installation des portakabins nécessaires à l'ouverture de 12 places supplémentaires. Cette installation, de même que le changement d'entité responsable de la structure, nécessitaient l'obtention d'une nouvelle autorisation d'exploiter, autorisation obtenue pour la rentrée du 23 août.
- La reprise du personnel de la structure et la rédaction des contrats qui ont pu être envoyés durant le mois de juillet, pour le 1^{er} août 2010.
- La mise en place des procédures avec les directrices de l'UAPE, notamment pour la gestion du personnel et les relations avec les services communaux.

Il faut aussi ne pas oublier que, malgré ce contexte difficile, le suivi du projet d'UAPE dans le nouveau collège n'a pas été interrompu !

IV. L'UAPE les Guifettes au 1^{er} août 2010, c'est :

- 48 places d'accueil, principalement à midi (il y a moins de demande le matin et l'après-midi) ;
- 8 employé-e-s à temps partiel : 2 directrices, 2 éducatrices de la petite enfance, 3 auxiliaires et 1 apprenti de 1^{ère} année ;
- 87 enfants accueillis chaque semaine, issus de 70 familles, principalement de la Commune de Préverenges.

En prenant, durant le printemps et l'été 2010, les décisions nécessaires à la reprise de l'UAPE « Les Guifettes » par la commune, la Municipalité a toujours gardé comme seul objectif l'ouverture de celle-ci le 23 août 2010, avec le personnel qui y travaillait sous le régime associatif, afin de garantir l'accueil des enfants.

V. Aspects financiers

Le budget provisoire des structures de l'AJEMA doit être soumis courant mai à la coordination du réseau. Le budget 2011 des Guifettes est peu clair et n'a pas été élaboré par la Municipalité, qui n'avait aucune autorité pour le modifier. Elle a de ce fait décidé de ne pas introduire le budget établi par l'Association dans le budget communal 2011. Elle aurait même été bien empruntée pour en modifier ou adapter le contenu à la nouvelle situation, les données du budget présenté par le comité des Guifettes et approuvé comme document provisoire par l'AJEMA manquant de précision.

La Municipalité s'engage cependant à introduire les chiffres détaillés du budget de l'UAPE dans le budget communal dès 2012, année où la totalité de la comptabilité sera gérée par la Bourse communale et où le budget sera élaboré par la Municipalité, avec la collaboration des directrices de l'UAPE et avec l'AJEMA.

Pour rappel, les coûts de fonctionnement de l'UAPE sont communiqués au réseau AJEMA et intégrés dans les comptes de celui-ci. Le déficit de la structure est couvert par les acomptes versés périodiquement par le réseau. Il n'y a donc pas d'incidences directes sur les finances communales.

VI. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 20/10 du 14 octobre 2010,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

DECIDE

- 1) d'approuver la reprise de l'UAPE « les Guifettes », avec effet rétroactif au 1^{er} août 2010
- 2) de donner mandat à la Municipalité d'inscrire le budget de l'UAPE dans le budget communal dès 2012.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 octobre 2010.

Déléguée de la Municipalité :

Mme Marie Cottier

Première séance de la Commission :

**Mercredi 3 novembre à 20h00,
Le Château, salle de la Municipalité**

Au nom de la Municipalité

le Syndic :

le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Préverenges, le 14 octobre 2010/NJ

Annexe: budget 2011 de l'Association « les Guifettes ».